

Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 9 novembre 2022

Communiqué de presse

Les membres de la Commission de suivi et d'information pour le projet de géothermie profonde nommés par le Gouvernement

La Commission de suivi et d'information pour le projet de géothermie profonde à Glovelier tiendra sa séance constitutive le 15 novembre prochain, sous la présidence du professeur Pascal Mahon. Ses membres ont été désignés par le Gouvernement, suite aux propositions transmises par les différentes entités participantes. Les représentants de la population locale ont été désignés par le Conseil général de Haute-Sorne.

Suite à la signature d'une convention avec l'exploitant, en juin dernier, le Gouvernement a sollicité les différentes entités appelées à être représentées au sein de la Commission de suivi et d'information (CSI) du projet de géothermie profonde à Glovelier. A l'exception de deux, toutes ont répondu favorablement à l'invitation. Donnant suite aux propositions reçues, le Gouvernement a nommé les membres de la CSI, via un arrêté en date du 25 octobre 2022. Les deux associations qui ont renoncé à participer aux travaux de la CSI, à savoir Citoyens Responsables Jura et Pro Natura Jura, pourront la rejoindre ultérieurement, si elles le souhaitent. Les représentants de la population de Haute-Sorne ont été désignés par le Conseil général lors de sa séance du 7 novembre, conformément à la volonté communale.

L'arrêté du Gouvernement fixe également quelques règles de base pour le bon fonctionnement de la CSI et confirme formellement le rôle de président du professeur Pascal Mahon. La séance constitutive se tiendra le 15 novembre. Après une introduction par David Eray, ministre de l'Environnement et une présentation de ses membres, la CSI discutera et adoptera son règlement de fonctionnement. L'exploitant, l'Office fédéral de l'énergie et le Canton du Jura présenteront un état des lieux de la géothermie profonde en général et du projet en particulier. Enfin, le calendrier des prochaines séances sera défini. La séance constitutive ne sera pas publique du fait que les sujets abordés concerneront avant tout le démarrage et l'organisation même de la CSI. Toutefois, à l'issue de cette séance initiale, le président de la CSI se tiendra à disposition des médias.

Le Gouvernement se réjouit que la CSI débute ses travaux. Conformément à la convention du 17 juin 2022 signée par l'exploitant et le Gouvernement, la CSI permettra d'assurer la transparence entière du projet et de ses phases, d'entendre et clarifier les positions controversées ou les questions factuelles relatives au projet à travers un processus de dialogue et d'informer toutes les parties prenantes ou intéressées, à commencer par la population. Pour rappel, le déroulement par étapes et le renforcement du cadre sécuritaire négociés avec l'exploitant assurent une prise en compte optimale de la protection de la population et de l'environnement.

Personnes de contact :

David Eray, président du Gouvernement, ministre de l'Environnement, tél. 032 420 53 03

Pascal Mahon, président de la CSI, tél. 076 249 19 44.